



## 10ans de presence pour algeriens

Par **grl196**, le **04/01/2011 à 19:22**

Bonjour, et bonne année 2011 a tout l'equipe, voila je suis algerienne et j'ai presque 10 ans en france, j'ai formuler une demande de régularisation a la prefecture du val de marne le mois de décembre par courrier j'avait 9 ans et 8 et après cinque jour j'ai reçu un ecrit de la prefecture qui m'atteste la reception de ma demande, Ma question et si ma demande peut etre traiter avant que je complète mes 10 ans,après ces trois mois qui reste pour 10 ans ou sa va se retarder au thérme des 10 ans merci de me repondre, Nb je depond de la prefecture du Val de Marne, merci de me repondre

Par **jeetendra**, le **04/01/2011 à 19:35**

Bonsoir, pour les Algériens il faut au minimum 10 ans de présence en France pour obtenir un certificat de résidence de 1 an (convention Franco-Algérienne de 1968), cordialement.

Par **grl196**, le **05/01/2011 à 20:35**

merci de votre reponse, et pour plus de précision esque ma demande ne va pas être etudier pour raison de trois mois, avant ma l'envoi de ma demande par courrier je me suis déplacer a la préfecture et demander au guichez qui ma préciser de l'envoyer par courrier car ils n'accepte pas la remise des dossiér directement, et j'ai bien précisé que j'ai 9an et 9 mois il ma dit de que je peut faire ma demande vu la lenteur des etudes des dossiérés sa va au thérme de mes dix ans, merci de me préciser si ma demande peut être rejeter,MERCI

Par **SAMY93**, le **06/02/2011** à **13:55**

salut grl

a mon avis ils vont l'étudier quand ton tour arrivera mais à mon avis fallait pas l'envoyer avant moi je dépend de la pref de bobigny quand j'avais demandé au guichet la dame m'avait dit c dix ans et un jour . j'espère que ça n'empêchera pas que ça soit positif mais vu leur manière d'accueil et de traitement pourvu qu'ils donnent une réponse négative et ça sera bête de refaire une autre demande pour un tel motif .

Par **salim**, le **06/02/2011** à **15:53**

Bonjour,

Je sais que des fois, à l'accueil à creteil, il est dit que le dossier peut être envoyé par correspondance avant car le temps qui soit donné un rendez vous pour se présenter en préfecture, les 10ans seront passés

la même personne à l'accueil un mois après, disait qu'il fallait attendre la date anniversaire

je pense et j'espère que grl196 n'aura pas de soucis à ce niveau là et que la réponse au bout sera positive

Par **SAMY93**, le **06/02/2011** à **19:59**

salut salim

effectivement c eux qui nous induisent à l'erreur ils profitent du moment de détresse mais je pense que eux aussi ils souffrent avec le nombre de dossier à traiter on si peu de temps.

j'espère que ça sera positif pour nous tous car l'attente est dure de plus en plus.

je voulais te dire salim si tu connais quelqu'un qui a eu une réponse récemment sur un dossier de dix ans de présence" à la pref de bobigny et quel est le temps d'attente merci d'avance

Par **salim**, le **06/02/2011** à **20:29**

Bonsoir SAMY93,

je n'ai pas la réponse à ta question mais je t'ai laissé un message privé, ça pourra peut être t'aider à obtenir l'information

Par **casba**, le **29/05/2011** à **21:37**

bonjour a tous , j vouter savoir si quelquin à reçue les papier parapore au 10ans de prsance sur le teritoire franc.. pour les algerien ? vue k jai deposer mon dossier le moi davrile , jai rentree MARS2001 com preuv jai edf a mon non le bai et declarasion dimpos , et j depons de prefectur de bobygny , merci davance ,

Par **doudati**, le **14/06/2011** à **13:11**

bonjour grl196  
quoi de neufs pour les papiers ?

Par **Tizi**, le **25/06/2011** à **17:47**

Je suis algérienne en France avec 3 enfant 10 de présence

Par **may 69**, le **28/06/2011** à **14:57**

bonjour,je suis nouvelle sur le site ;je veus savoir est ce qu'il existe des personnes qui ont ètè règulariser en france apres une présence de 10annee sur le tèrritoire;si oui peut -on m'expliquer la procedue ,sans oublier que je suis algérienne ça me fait dix ans et 1 mois sur le sol francais de présence inninterrompue? et j'habite a lyon ,jai tte les preuves administrative ;mais pas de travail declarer ,ni promesse d'embauche car je boss a mon compte mais sans preuve je fais de la coiffure a domicile.j'attends impatiement votre réponse.merci

Par **salim**, le **28/06/2011** à **17:51**

Bonjour,

si t'es algerienne, tu fais ta démarche dans le cadre de l'article 6.1 des accords franco algerien

il n'est pas exigé une promesse d'embauche( meme si c'est un plus)

beaucoup ici ont eu leur cas régularisé sans fournir ça

tu devrais te rapprocher d'une association ou d'un avocat pour trier tes documents et presenter un bon dossier avec des preuves, pour chaque année, bien répartie tout au long de l'année

Par **may 69**, le **29/06/2011** à **12:15**

bonjour atous;je veus savoir comment on fait pour avoir un passeport en cours de validite que les autorites a la prefecture demande ;alors qu'on est sans papier depuis 10ans ;eventuellement,il ya expiration et puis surtout ,le consulat algerien refuse la delivance d'un nouveau etant donner qu'on n'a pas de residence ,je suis dans une impasse aider moi s'il vous plait .j'aimerais savoir si kelkun est deja passer par là et comment il a procedé merci a tous

Par **salim**, le **29/06/2011** à **13:23**

Bonjour May69,

le consulat ne délivre pas de passeport aux algériens en situation irrégulière mais te délivre en revanche une attestation consulaire qui est accepté par la prefecture en l'absence de passeport en cours de validité

Par **habib**, le **29/06/2011** à **13:24**

bonjour may 69

moi mon avocat ma donner un papier comme quoi je suis algerien et j'ai un passeport périmé et j'ai été la semaine dernière au consulat ,ils mont donner une attestation consulaire qui remplace le passeport avec ma photo en attendant les papier voila.bonne journée

Par **belkacem78**, le **08/01/2013** à **22:25**

j'ai posé mon dossier de 10 ans de présance en france de pui le 06 décembre 2010 jus qua maintenant j'ai aucune nouvelle et je sui algerienne

Par **ejiljili**, le **21/01/2013** à **15:05**

BONJOUR

Par **belkacem78**, le **14/02/2013** à **14:42**

bon jour j'ai 12 ans en france j'ai posé mon dossier de 10 ans en france et j'ai reclamer plusieurs foi ala prefecture au service d'acuille j'ai cherche au j'ai va aller pour reclamation de ma carte sejour j'ai posé le dossier le 06 décembre 2010 jusq au maintenant jai aucune nouvelle toujours attend j'attend jusqu au au

Par **mourad1971**, le **08/05/2013** à **12:57**

bonjour je suis algerien jai poser mon dossier de presance en france depuis 10 ans et jai bientot 12 ans et jai eu un refu pourtant chaque nnee de presance jai presenter au moin de 6 a 10 preuve de presance